

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Catégorie de société Standard Life	23 octobre 2009	Québec
Catégorie rendement à court terme Standard Life		- Colombie-Britannique
Catégorie d'obligations canadiennes Standard Life		- Alberta
Catégorie d'obligations de sociétés à rendement élevé Standard Life		- Saskatchewan
Catégorie de revenu mensuel Standard Life		- Manitoba
Catégorie de dividendes canadiens de croissance Standard Life		- Ontario
Catégorie de dividendes mondiaux de croissance Standard Life		- Nouveau-Brunswick
Catégorie d'actions canadiennes Standard Life		- Nouvelle-Écosse
Catégorie d'actions canadiennes à faible capitalisation Standard Life		- Île du Prince Édouard
Catégorie d'actions US Standard Life		- Terre-Neuve et Labrador
Catégorie d'actions internationales Standard Life		- Territoires du Nord-Ouest
Catégorie d'actions mondiales Standard Life		- Yukon
Catégorie portefeuille conservateur Standard Life		
Catégorie portefeuille modéré Standard Life		
Catégorie portefeuille de croissance Standard Life		
Catégorie portefeuille audacieux Standard		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Life Catégorie portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Standard Life Catégorie portefeuille mondial Standard Life		
Fonds de placement immobilier Cominar	23 octobre 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds de revenu Jazz Air	28 octobre 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Alberta Oilsands Inc.	27 octobre 2009	Alberta
Big 8 Split Inc.	28 octobre 2009	Ontario
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	22 octobre 2009	Ontario
Brompton Advantaged VIP Income Fund	22 octobre 2009	Ontario
Brompton Oil & Gas Income Fund	22 octobre 2009	Ontario
Brompton VIP Income Fund	22 octobre 2009	Ontario
Catégorie Mackenzie Universal Lingot d'or	26 octobre 2009	Ontario
Fonds Claymore ETF	26 octobre 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Claymore China ETF Claymore Inverse Natural Gas Commodity ETF Claymore Long-Term Natural Gas Commodity ETF Claymore Broad Commodity ETF Claymore Managed Futures ETF	26 octobre 2009	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal, Longueuil, Repentigny)	28 octobre 2009	Québec
Canadian Convertible Bond Fund	27 octobre 2009	Ontario
Crescent Point Energy Corp.	27 octobre 2009	Alberta
Fonds communs de placement TD Portefeuille géré TD – revenu Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée Portefeuille géré TD – croissance équilibrée Portefeuille géré TD – croissance	28 octobre 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<p>audacieuse</p> <p>Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale</p> <p>Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu</p> <p>Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu et croissance modérée</p> <p>Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance équilibrée</p> <p>Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance audacieuse</p> <p>Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance boursière maximale</p> <p>Portefeuille géré et indiciel TD – revenu</p> <p>Portefeuille géré et indiciel TD – revenu et croissance modérée</p> <p>Portefeuille géré et indiciel TD – croissance équilibrée</p> <p>Portefeuille géré et indiciel TD – croissance audacieuse</p> <p>Portefeuille géré et indiciel TD – croissance boursière maximale</p> <p>(parts de Série Investisseurs, Série E, de Série Plus, de Série H et de Série K)</p>		

Fonds communs de placement TD

28 octobre 2009

Ontario

Portefeuille géré TD – revenu

Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée

Portefeuille géré TD – croissance équilibrée

Portefeuille géré TD – croissance audacieuse

Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale

Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu

Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu et croissance modérée

Portefeuille géré FondsExpert TD –

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
croissance équilibrée Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance audacieuse Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance boursière maximale		
(parts de Série Conseillers et de Série T)		
Fonds RBC	23 octobre 2009	Ontario
Fonds spécifique canadien RBC DVM Fonds spécifique américain RBC DVM (auparavant, Fonds spécifique nord- américain RBC DVM) Fonds spécifique international RBC DVM Portefeuille mondial équilibré RBC DVM Portefeuille mondial de croissance RBC DVM Portefeuille mondial d'actions RBC DVM		
IMRIS Inc.	26 octobre 2009	Manitoba
Mavrix Explore 2009 – II FT Limited Partnership	23 octobre 2009	Ontario
OCP Credit Strategy Fund	28 octobre 2009	Ontario
OCP Investment Trust	28 octobre 2009	Ontario
Rock Energy Inc.	22 octobre 2009	Alberta
Stone 2009 Flow-Through Limited Partnership	28 octobre 2009	Ontario
Vermilion Energy Trust	23 octobre 2009	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Famille de Fonds d'investissement Criterion Criterion International Equity Fund Criterion Global Dividend Fund Criterion Water Infrastructure Fund Criterion Global Clean Energy Fund Criterion U.S. Buyback Fund	27 octobre 2009	Ontario
Fonds communs de placement de la HSBC Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC Fonds en actions indiennes de la HSBC	22 octobre 2009	Colombie-Britannique
Fonds de lingots d'or Sprott	28 octobre 2009	Ontario
Fonds Multigestion FNSSC ( <i>dont le nom deviendra Fonds Multigestion Sprott en date du 2 novembre 2009</i> )	28 octobre 2009	Ontario
Fonds mutuels Mawer Fonds de placement international Mawer Fonds mondial de petites capitalisations Mawer	26 octobre 2009	Alberta
Fonds Sprott Fonds d'actions canadiennes Sprott Fonds aurifère et de minéraux précieux Sprott Fonds énergie Sprott	28 octobre 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de croissance Sprott		
Fonds d'actions mondiales Sprott		
Fonds d'actions petite capitalisation Sprott		
Fonds toutes capitalisations Sprott		
Urbana Corporation	23 octobre 2009	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Barclays Bank PLC	22 octobre 2009	14 novembre 2008

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

##### Ressources Abitex Inc.

Vu la demande présentée par Ressources Abitex Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 octobre 2009 et modifiée le 13 octobre 2009 (la « demande »);

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour les fins du placement à l'extérieur du Québec de 2 000 000 d'unités de l'émetteur au prix de 0,15 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action ordinaire et



d'un bon de souscription (le « placement »), le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord au placement.

Fait à Montréal, le 22 octobre 2009.

(s) *Benoit Dionne*  
Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 1484356

Décision n°: 2009-FS-0730

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas. Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org). Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AAER Inc.	2009-10-02	250 unités	250 000 \$	7	0	2.3
Appartements Linton Inc. (Les)	2009-09-30	31 718 actions ordinaires et 3 actions de classe A spéciale	1 400 865 \$	4	0	2.10
Artio Global Investors Inc.	2009-09-29	670 000 actions ordinaires de catégorie A	18 934 200 \$	1	7	2.3
Avis Budget Group, Inc.	2009-10-13	billets	2 780 640 \$	1	2	2.3
Banque Canadienne Impériale du Canada	2009-07-08	34 896 billets	3 489 598 \$	1	44	2.3 / 2.10
Banque Toronto-Dominion (La)	2009-09-24	billets	1 000 000 \$	11	1	2.3
Bio-Solutions Corp.	2008-12-18	421 502 actions ordinaires	100 864 \$	7	0	2.3
Blue Note Mining Inc.	2009-09-18	3 500 000 unités	700 000 \$	0	3	2.3
Brainhunter Inc.	2009-08-17	billets et 5 350 500 bons de souscription	10 710 358 \$	6	62	2.3 / 2.5 / 2.10
CBM Asia Development Corp.	2009-10-05	11 000 000 d'unités	3 300 000 \$	1	99	2.3
Central 1 Credit Union	2009-10-09	billets	149 838 000 \$	2	12	2.3
Century Mining Corporation	2009-09-16	7 857 143 actions ordinaires accréditives	1 100 000 \$	8	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Corporation Carbon2Green	2009-10-06	100 000 bons de souscription	35 000 \$	1	0	2.3
Corporation immobilière Cagim	2009-09-30	3 débetures	1 400 000 \$	3	0	2.10
Corporation Minière Golden Share	2009-10-14	312 500 actions ordinaires	37 500 \$	2	0	2.13
CPM Holdings Inc.	2009-08-18	billets	3 789 249 \$	1	1	2.3
Custom House Ltd.	2009-09-30 au 2009-10-02	7 contrats à terme	43 919 \$	1	4	2.3
Custom House Ltd.	2009-10-13 et 2009-10-14	26 contrats à terme	49 894 \$	2	2	2.3
Donner Metals Ltd.	2009-06-08	4 729 999 unités	709 500 \$	3	6	2.14
Eagle Hill Exploration Corporation	2009-09-29	13 250 000 actions ordinaires, 6 166 666 actions ordinaires accréditives et 16 333 327 bons de souscription	2 250 000 \$	13	46	2.3
Econo-Malls Limited Partnership #8	2009-09-30	parts	4 710 000 \$	41	0	2.3 / 2.10
Exploration Diamond Frank Inc.	2009-10-07	3 200 000 actions ordinaires accréditives, 800 000 actions ordinaires et 800 000 bons de souscription	200 000 \$	18	0	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Gastem Inc.	2009-10-02	3 500 000 actions ordinaires	1 855 000 \$	0	1	2.13
Goldeye Explorations Limited	2009-10-07	3 400 000 unités accréditatives et 5 400 000 unités	474 000 \$	1	26	2.3
ImmunoVaccine Technologies Inc.	2009-09-30	11 813 013 actions ordinaires	8 269 109 \$	1	221	2.3 / 2.9
Jig-A-Monde Inc.	2009-09-30	4 133 333 actions privilégiées votantes de série 3 et 1 000 000 de bons de souscription	6 200 000 \$	0	1	2.3
Lincoln National Corporation	2009-06-22	1 395 000 actions ordinaires	24 161 400 \$	1	4	2.3
Liuyang Fireworks Limited	2009-06-24	42 340 417 actions ordinaires	254 565 \$	3	112	2.3 / 2.14 / 2.16
Metalex Ventures Ltd.	2009-10-06	18 375 000 unités et 18 000 000 d'actions ordinaires accréditatives	30 000 000 \$	1	67	2.3
Nomura Holdings Inc.	2009-10-06	3 634 200 actions ordinaires	24 584 927 \$	1	3	2.3
Noveko International Inc.	2009-10-08	5 301 000 unités	11 662 200 \$	82	10	2.3 / 2.5
Optosécurité Inc	2009-08-28	débetures	928 204 \$	4	0	2.3
Optosécurité Inc	2009-10-05	débetures	1 996 796 \$	5	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Orion Marine Group Inc.	2009-08-18	4 830 000 actions ordinaires	105 004 200 \$	1	598	2.3
Ressources Appalaches Inc.	2009-10-08	1 400 000 actions ordinaires et 1 400 000 bons de souscription	140 000 \$	2	5	2.3
Ressources Conway Inc.	2009-08-26	2 742 640 actions ordinaires et 2 742 640 bons de souscription	137 132 \$	4	0	2.14
Ressources D'Arianne Inc.	2009-09-24	666 666 actions ordinaires et 333 333 bons de souscription	100 000 \$	1	0	2.3
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2009-09-25	7 720 000 actions ordinaires	154 400 \$	3	6	2.14
Ressources Everton inc.	2009-09-17	5 181 332 unités	777 200 \$	5	13	2.3 / 2.24
Ressources Explor Inc.	2009-09-10	80 000 actions ordinaires	38 800 \$	0	1	2.13
Ressources Vantex Ltée	2009-10-06	1 000 000 d'actions ordinaires	50 000 \$	1	0	2.13
Rock Well Petroleum Inc.	2009-10-06	22 352 000 actions ordinaires	23 684 179 \$	2	39	2.3
Shermag Inc.	2009-10-09	débetures	4 000 000 \$	2	0	2.10 / 3.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Sonomax Santé Auditive Inc.	2009-10-09	21 351 668 actions ordinaires et 21 351 668 bons de souscription	603 250 \$	22	10	2.3 / 2.5 / 2.24
Strategic American Oil Corporation	2009-09-15	939 498 unités	303 355 \$	1	9	2.3
Walton AZ Monte Verde Investment Corporation	2009-10-09	148 924 actions ordinaires catégorie B	1 489 240 \$	2	76	2.3 / 2.9 / 2.10 / 2.24

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio	2009-08-28	5 687,287 unités	54 332,89 \$	1	0	2.3
Claymore/Zacks Intl Multi-Asset Income	2009-08-14	66 400 actions	1 151 056,39 \$	1	0	2.3
Evergreen Mortgage Corp.	2009-04-22	1 725 000 actions ordinaires	1 725 000 \$	1	1	2.3
Fonds d'actions mondiales Newport	2009-09-21	1 666,2 parts	98 000 \$	1	3	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2009-09-18 2009-09-21 2009-09-23 2009-09-25	13 508,094 parts	1 439 576,93 \$	1	19	2.3
iPATH S&P 500 VIX Short-Term Futures ETN	2009-08-07	1 800 actions	114 432,65 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
iShares IBOXX Inv. Gr. Corp. BD	2009-08-04	10 000 actions	1 122 353,16 \$	1	0	2.3
iShares TR MSCI EAFE IDX	2009-08-14	21 500 actions	1 201 157,84 \$	1	0	2.3
Kingwest US Equity Portfolio	2009-09-15	8 342,217 parts	97 331,15 \$	2	1	2.3, 2.10, 2.19
Lester Hedge Fund LP	2009-10-01	51 743,875 parts de société en commandite	5 250 000 \$	11	0	2.3
Oaktree Opportunities Fund VIII (Parallel), L.P.	2009-08-21	Parts de société en commandite	269 975 000 \$	1	0	2.3
Q-BLK Strategic Partners, Inc.	2009-05-01	2 822,954 parts de catégorie 1 non votantes	3 351 410,99 \$	2	0	2.10
SCP Atlantic Fund, Ltd.	2009-09-30	461,2774 actions ordinaires	1 021 715,60 \$	2	0	2.3, 2.10
Strategic Retirement Fund (The)	2009-08-19	1 937,284 parts	203 134,52 \$	2	0	2.3
Strategic Retirement Fund (The)	2009-09-16	129,132 parts	13 560,25 \$	4	0	2.3, 2.5
Value Partners Limited Classic B	2009-09-25	1 331,20 actions ordinaires de catégorie B	109 290,19 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Alberta Oilsands Inc.

Vu la demande présentée par Alberta Oilsands Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 octobre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 27 octobre 2009 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour la période terminée le 31 décembre 2008;
2. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
3. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 26 juin 2009;
4. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour la période terminée le 30 juin 2009;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 27 octobre 2009.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0738

### **Premium Brands Holding Corporation**

Vu la demande présentée par Premium Brands Holding Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 octobre 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les termes définis suivants :



« annexe A » : l'annexe A intitulée « *Arrangement Agreement* », laquelle fait partie intégrante de la déclaration de changement important;

« annexes B et C » : les annexes B et C respectivement intitulées « *Plan of Arrangement* » et « *Court Documents* », lesquelles font partie intégrante de la circulaire du 11 juin 2009;

« annexes » : l'annexe A et les annexes B et C, considérées collectivement;

« circulaire du 11 juin 2009 » : la circulaire de sollicitation de procurations du Fonds datée du 11 juin 2009;

« déclaration de changement important » : la déclaration de changement important du Fonds datée du 9 juin 2009;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2 (2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents ciblés » : la circulaire du 11 juin 2009 et la déclaration de changement important, considérées collectivement;

« documents visés » : les documents suivants :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs du Fonds ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs du Fonds ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 27 juin 2009;
3. la notice annuelle du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
4. la circulaire de sollicitation de procurations du Fonds datée du 26 mars 2009;
5. les documents ciblés,

lesquels seront intégrés expressément par renvoi dans le prospectus;

« Fonds » : Premium Brands Income Fund;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié, considérés collectivement;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 26 octobre 2009, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176 telle que modifiée par les décisions 2008-PDG-0242 et 2009-PDG-0031;

vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 23 octobre 2009 en faveur de Jean Daigle, directeur du financement des sociétés, laquelle est valable le 26 octobre 2009;

vu la dispense permanente et la dispense temporaire demandées par l'émetteur;

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. l'émetteur est une société résultant de la réalisation, le 22 juillet 2009, d'un plan d'arrangement entre le Fonds et Thallion Pharmaceuticals Inc.;
3. les documents ciblés seront intégrés expressément par renvoi dans le prospectus;
4. les annexes ont été jointes aux documents ciblés que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans ceux-ci;
5. l'intégration des annexes dans les documents ciblés n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec et ceux-ci n'ont pas à être intégrés par renvoi dans le prospectus;
6. les documents ciblés contiennent un résumé des annexes;
7. tout document intégré par renvoi dans un prospectus simplifié fait partie intégrante de celui-ci;
8. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire, à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française de ceux-ci soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 26 octobre 2009.

Jean Daigle  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2009-SMV-0033

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».